



## Décision

### **Objet : ABELIUM – Contrat de licence, maintenance et hébergement logiciels crèche et école**

#### **Le maire de la commune de Caderousse ;**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération 21.09.14 du conseil municipal en date du 30 septembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal délègue un certain nombre de ses compétences à Monsieur le Maire.

Vu l'article R2122-8 du Code de la commande publique.

Considérant que pour les besoins d'évolution de la crèche et l'école pour les inscriptions des enfants dans les services respectifs il a été nécessaire de renouveler le contrat domino WEB pour la crèche et d'intégrer le contrat de l'école ainsi que le matériel utilisé pour la liaison avec les familles de la cantine et du périscolaire.

Considérant la proposition de ABELIUM pour la signature de 5 contrats permettant d'assurer la gestion de l'ensemble des logiciels permettant la licence, la maintenance et l'hébergement des logiciels DOMINO WEB (Mikado et Diabolo), PORTAIL FAMILLES PWA et MODULO TAB, MODULO BORNE :

- Contrat de maintenance et contrat de licence de mise à disposition du logiciel DOMINO WEB 2, et du PORTAIL FAMILLES PWA d'un montant total de 1023.43€ HT par an soit 1228.12€ TTC
- Contrat de maintenance et contrat de licence de mise à disposition du logiciel MODULO'TAB, MODULO'BORNE et MATERIEL d'un montant total de 365€ HT par an soit 438€ TTC
- Contrat d'hébergement de l'application DOMINO WEB 2 et PORTAIL FAMILLES PWA d'un montant de 1009.90€ HT soit 1211.90€ TTC

soit un montant annuel de 2398.33€ HT ou 2877.99€ TTC pour l'ensemble des contrats.

Considérant que ces contrats sont conclus pour une durée de 36 mois.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget.

## **DECIDE**

- **Article 1** – D'approuver la proposition de ABELIUM pour la maintenance et la licence de mise à disposition du logiciel DOMINO WEB 2, et du PORTAIL FAMILLES PWA d'un montant total de 1023.43€ HT par an soit 1228.12€ TTC (2 contrats),
- **Article 2** – D'approuver la proposition de ABELIUM pour la maintenance et la licence de mise à disposition du logiciel MODULO'TAB, MODULO'BORNE et MATERIEL d'un montant total de 365€ HT par an soit 438€ TTC (2 contrats),
- **Article 3** – D'approuver la proposition de ABELIUM pour l'hébergement de l'application DOMINO WEB 2 et PORTAIL FAMILLES PWA d'un montant de 1009.90€ HT soit 1211.90€ TTC (1 contrat) soit un montant annuel de 2398.33€ HT ou 2877.99€ TTC pour l'ensemble des contrats.



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 084-218400273-20240624-2024DEC038-AU



## Décision

**Objet : ABELIUM – Contrat de licence, maintenance et hébergement logiciels crèche et école**

**Article 4** – De signer tous documents relatifs aux 5 contrats de ABELLIUM permettant la gestion des inscriptions crèches et école.

**Article 5** – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 6** - Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

*Fait à Caderousse, le 24/06/2024*

Le Maire

Christophe REYNIER-DUVAL

N° de la décision : 2024DEC038

